

**LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION**

LILLE. 104, rue de Paris  
PARIS. 43, Bd. Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

# L'Égalité

de Roubaix - Tourcoing

BUREAUX : Téléphone 351-17  
45, rue de la Gare, 45  
TOURCOING : Téléphone 9-85  
2, rue Fidèle Lohoucq

DIRECTRICE: M<sup>me</sup> Eug. GUILLEUME.

## TRAITÉS DE COMMERCE

Et la chronique scandaleuse n'accapare pas aussi complètement l'opinion publique, celle-ci s'intéresserait probablement davantage aux nombreuses et importantes négociations commerciales actuellement en cours entre la France et un certain nombre d'États étrangers.

Ces négociations, d'ailleurs hélas débordées et de difficultés, ont pour but de remplacer les traités de commerce existants par de nouvelles conventions mieux adaptées aux circonstances présentes. Ainsi que s'exprime un délicieux euphémisme, les agents économiques qui assument la lourde charge de mener à bien les pourparlers.

C'est qu'il s'agit, pour chaque partie en présence, de vendre le plus possible à l'étranger de son excédent de sa production nationale, tout en évitant d'avoir ses marchés intérieurs envahis par les produits du «loin». La tâche serait relativement aisée si ces produits différaient entre chaque pays et s'il ne s'agissait que d'une sorte de troc entre



M. LAMOUREUX, Ministre du Commerce, résidant de Londres.

deux nations qui n'auraient à s'occuper que d'elles-mêmes, sans avoir à prendre souci de l'autre.

En somme, il s'agit de dire : «Vend-moi ce que tu as de trop et tu m'achèteras ce que j'ai de trop », ou s'entendrait facilement. Mais ce n'est pas aussi simple que cela, à notre époque surtout. Les moyens de production sont tels que cette dernière dépense, l'achèvement de certaines possibilités de consommation. Aussi, chacun des contractants s'efforce-t-il à chercher à vendre le plus qu'il peut et à acheter le moins possible de ce qu'il produit lui-même. De là, tout un échafaudage de tarifs douaniers, de taxes et de super taxes sans compter les contingents d'importation et les primes à l'exportation, auxquels viennent s'ajouter, parfois, ces espèces de «dumping» constituées par l'avisement de certains produits qui permet de réduire les prix de revient et, par conséquent, de vendre à un niveau tel que l'étranger doit se défendre par des barrières douanières de plus en plus élevées. Il ne veut pas voir sa propre industrie envahie et finir par disparaître.

N'est-ce pas ce qui vient de se passer très exactement entre l'Angleterre et la France ? La France de la livre sterling a permis à nos voisins d'Outre-Manche d'abaissier les prix de leurs marchandises. Aussi, notre Gouvernement, sous la pression des producteurs français menacés, a élevé les droits de douane sur les dites marchandises, en instituant une surtaxe compensatrice de change. Ce à quoi les Anglais ont riposté par une augmentation des droits d'entrée frappant les principaux articles de nos exportations, par exemple les vins.

De là, le voyage de notre ministre du Commerce, M. LAMOUREUX, à Londres, et l'ouverture de négociations qui n'ont pas encore pris une tournure permettant d'augurer favorablement de leurs résultats. C'est qu'il faut non seulement compter avec l'Angleterre, mais encore prendre garde à d'autres nations qui bénéficieraient des mêmes avantages que nous accorderions à la Grande-Bretagne, parce que nous sommes liés à elles par la clause de la nation la plus avouée.

Cette clause, qui nous fut imposée par l'Allemagne au moment de la signature du Traité de Francfort, en 1871, précise que la nation qui en bénéficie, jouit de tous les avantages qui sont accordés à d'autres. On comprend, dans ces conditions, que les pays qui ont dû souscrire à des traités comprenant cette clause, n'éprouvent guère le désir d'ouvrir largement leurs frontières aux produits étrangers.

C'est pourquoi, depuis les temps les plus reculés, les pays victorieux, au lendemain d'une guerre, ont toujours prouvé de leur force pour imposer aux vaincus des traités commerciaux qui favorisaient l'exportation de leurs produits.

Cette façon d'agir est, parfois, de curieuses conséquences. En voici un exemple, qui intéresse tout particulièrement notre région et une grande partie de la Belgique. Au XV<sup>e</sup> siècle, lorsque les Flandres, comme on disait à cette époque, étaient sous la domination de

## UNE INTÉRESSANTE VISITE AUX FABRIQUES D'EXPLOSIFS DE BILLY-BERCLAU

I. — COMMENT S'OPÈRENT LES DIFFÉRENTES MANIPULATIONS DES DANGEREUX PRODUITS



L'entrée des fabriques d'explosifs de BILLY-BERCLAU

A propos des exploitations minières, nous nous souvenons avoir écrit déjà que la vie des cités se liait à l'activité déployée par ces mines dont elle partageait la bonne ou mauvaise fortune. Supposons un instant que nos compagnies houillères soient dans la pleine plénitude de leur travail et faisons le compte des activités de toutes sortes qu'elles animent. Quel magnifique résultat on obtiendrait assurément. Quelle sécurité ressentirions-nous dans nos finances municipales, départementales et d'État.

Mais il n'est pas la question. Il ne nous est pas donné aujourd'hui de commenter ni tout ce que nous perdons par cette marche au ralenti imposée à nos mines. Il ne nous est pas donné de critiquer ce que perd cette population de près de 3 millions d'habitants des départements du Nord et du Pas-de-Calais, population qui constitue le foyer industriel le plus riche de la France et l'un des plus importants d'Europe, par l'arrêt du travail dans les industries houillères, textiles et métallurgiques de la Région.

Notre but, après ces considérations, est tout simplement de prouver que la vie d'une ou plusieurs cités : Billy-Berclau, Meurchin, Bauvin, Wingles, se lie à l'activité déployée par la principale usine de la région, celle de la Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques de Billy-Berclau qui, sur un territoire de 60 hectares comporte une centaine de bâtiments et occupe près de 300 ouvriers et ouvrières.

Un « duel » amical entre Bauvin et Billy-Berclau

Ce qui prouve la grande importance prise par cette industrie, c'est qu'on assiste depuis plusieurs années à un « duel » — amical — entre les municipalités de Billy-Berclau (P.-de-C.) et de Bauvin (Nord) pour la revendication d'une grande parcelle de territoire où se trouve l'usine. Lors du dessèchement du Marais de Wingles, les divers territoires récupérés furent partagés entre les communes riveraines et comme ces terrains ne représentaient qu'une valeur peu importante, les délimitations déterminées à cette époque-là (vers 1860) n'avaient donné lieu à aucune contestation entre les communes, mais depuis qu'une industrie s'est installée sur ces anciens bords, l'administration de Bauvin prétend qu'elle a été lésée lors

du partage et conteste à Billy-Berclau une certaine partie du territoire sur laquelle est actuellement édifiée l'usine d'explosifs. La chose a de l'importance, car la société paie des impôts fonciers, la Maison de Bourgogne, CHARLES LE TEMERAIRE ut fort à faire sur mainte cette suzeraineté, d'autant que LOUIS XI lui suscitait toutes sortes d'ennuis, s'alliant secrètement avec les uns et avec les autres : Liégeois, Gantois, Valoniens, Flamands, Français et autres.

Un lendemain d'une action militaire un peu vigoureuse destinée à reprendre en mains les « Indes révoltées », CHARLES LE TEMERAIRE imposa à celles-ci un « tur » dans lequel l'avisé duc de Bourgogne, songeant aux intérêts des vassaux de son pays, engagea les vassaux à acheter, chaque année, un certain nombre de quids empli de ces admirables et généreux vins de Nuits, le « vin de Fomnard », dont l'énumération seule lit venir « au » bouche.

Flamands, Picards et Wallons n'apprécèrent peut-être un peu au début, mais ils s'habituaient vite à digérer et



Une ouvrière cartouchière à sa machine et des empaquetuses de dynamite

patente, etc., dont une partie revient à la commune de Billy-Berclau et c'est ce qui justifie la revendication de Bauvin. Indépendamment de la question de l'importance, locale que toute commune est heureuse de voir grandir de plus en plus par la présence d'industries sur son territoire.

A titre documentaire, l'usine de Billy-Berclau, pale, à l'État, en dehors des impôts dont il est parlé plus haut, un droit sur le kilo de dynamite fabriquée — comme le droit que paient les distilleries, au litre d'alcool distillé.

Cette « rodevance » très considérable, puisqu'elle fait rentrer annuellement de 4 à 5 millions de francs en impôts dans les caisses de l'État, justifie d'ailleurs la présence à demeure d'un agent du Ministère des Finances, payé par l'usine. Tandis que, ce fonctionnaire perçoit administrativement l'impôt, un autre agent — du Ministère de la Guerre — (payé également par l'usine) s'assure lui — de la bonne fabrication des explosifs.

Administrativement parlant et pour en revenir au litige existant entre les deux communes de Billy-Berclau et Bauvin, la Société d'Explosifs et de Produits Chimiques n'a aucune raison majeure d'avoir ses installations à cheval sur les deux communes, donc sur deux départements. Elle préférerait, nous l'avons déclaré, conserver le statu-quo et continuer à avoir affaire qu'à une seule administration départementale, plutôt qu'à deux.

Dans les casernes de la « dynamiterie »

Ceci dit, pénétrons maintenant dans l'usine et suivons les très aimables directeurs, M. DEGRADE, qui, durant quatre heures consécutives, se fit notre cicerone à travers le dédale des différents bâtiments de l'exploitation qui s'étendent sur un kilomètre de longueur le long du Canal de la Haute-Deule et, en surface, sur 60 hectares de terres mamelonées et casematées.

Il y a là, sur ces 60 hectares, trois groupes distincts d'édifices :

1<sup>o</sup> les Services Généraux comprenant : bureaux, laboratoire, garages, magasins généraux, ateliers d'entretien et de réparations, refectoirs pour hommes et femmes, etc.,

2<sup>o</sup> les fabrications de produits chimi-

ques : nitrate d'ammoniaque, acide nitrique synthétique, concentration de l'acide nitrique.

LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE

à savourer les divins crus du Dijonnais et du Maconnais et... y a gros à parier qu'ils ne tarderont pas à en acquiescer plus qu'en ne les y obligeait.

Et voilà, pourquoi, à la faveur d'un traité de commerce imposé par le vainqueur les caves du Nord de la France et de Belgique sont demeurées, jusqu'à nos jours, renommées, parmi les plus fameuses, par un exquis contenu.

Frédère LAGRANGE.

LIRE EN SEPTIÈME PAGE NOTRE BEAU ET PATHÉTIQUE ROMAN D'AMOUR : LE CALVAIRE DE CHRISTIANE PAR OUY DE LUSIGNÈRE

## UN IMPORTANT CONSEIL DE CABINET S'EST TENU HIER

Un accord complet s'est affirmé sur les mesures proposées par M. GERMAIN-MARTIN, ministre des Finances, pour résoudre le déficit budgétaire et qui feront l'objet des prochains décrets-lois

Les ministres se sont réunis à 16 h. en conseil de cabinet au Quai d'Orsay, sous la présidence de M. Gaston Doumergue, président du Conseil.

A l'issue du Conseil qui s'est terminé à 19 h. 45, le communiqué suivant a été publié :

« M. Henry Chéron, garde des sceaux, a été autorisé à soumettre demain, en conseil des ministres, le projet de décret relatif à l'organisation judiciaire qui a été contresigné par M. Germain-Martin, ministre des Finances et d'ou résulteront de notables économies dans le budget du ministère de la Justice.

« M. Henry Chéron et M. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, ont entre-tenu le conseil du projet de décret qu'ils

faient élargir, a exposé au conseil, qui l'en a remercié, le résultat des conversations qu'il a eues à Bruxelles avec Paul Hymans, ministre belge des Affaires étrangères.

« Le conseil a ensuite entendu M. Germain-Martin, ministre des finances sur les mesures destinées à résoudre le déficit budgétaire et qui feront l'objet de la première partie des prochains décrets-lois. Un accord complet s'est affirmé sur les principes et modalités de ces mesures établies en fonction d'un programme de relèvement de l'économie nationale. Elles seront arrêtées dans le conseil des ministres.

« Le Gouvernement a décidé la participation de la France à l'exposition de Bruxelles et s'est prononcé pour la réalisation de l'exposition de 1937 à Paris ».

## Protestation du Cartel des Services publics et des Fonctionnaires

Le Cartel des services publics de la Fédération des fonctionnaires qui s'est réuni au début de l'après-midi a tenu sa séance à 17 h. 20. A son issue, le communiqué suivant a été donné :

« Le Cartel confédéré des services publics a pris connaissance des intentions du Cartel de la fonction publique de discours du président du Conseil que de renseignements recueillis, intentions qui se traduiraient par une forte réduction des traitements et une compensation massive des effectifs aboutissant à la mise en retraite anticipée de 80.000 agents.

« Le Comité Central proteste énergiquement contre l'injustice de tels projets qui imposent de nouveaux et lourds sacrifices aux agents des services publics et plus particulièrement aux petits et qui auront pour effet de désorganiser les services publics, mais qui sont misés sur les moyens de résoudre la crise économique et de mettre fin au scandale des fraudes fiscales.

« Il dénonce une fois de plus la politique de déflation suivie par le Gouvernement politique qui a fait faillite dans tous les pays qui l'ont déjà expérimentée et qui aboutira automatiquement à une aggravation de la crise et à un accroissement de la misère dans le pays.

« Le Cartel décide comme premier moyen de protestation d'organiser un meeting vendredi soir 30 mars, à la Bourse du Travail de Paris et d'alerter tous ses adhérents de ses fédérations ».

## Après l'agression de deux agents au Poste de police de FIVES-LILLE



Les deux principaux agresseurs furent arrêtés. Rappelons que ce sont deux dangereux repris de justice nommés Farmentier et Fievet. Ils ont été déferés au Parquet de Lille sous l'inculpation de port d'armes prohibées, de coups et blessures, d'ivresse, d'outrages à agents, de rébellion à agents et de bris d'objets mobiliers.

Nous avons relaté dans notre édition d'hier, dans quelles audacieuses circonstances une bande de voyous envahit, dans la nuit de lundi à mardi, le commissariat de police du 3<sup>e</sup> arrondissement à Lille, et livra bataille à deux agents, MM. Daumer et Laurent.

Le gardien de la paix Daumer ayant été, dès le début de la lutte, assommé d'un coup de chaise, son collègue resta seul contre cinq ou six émeutiers.

Par bonheur il reçut rapidement le renfort de trois automobilistes de passage, MM. Gaston Violet, représentant, demeurant rue des Postes, Camille Boupe, président de la Société fraternelle des anciens combattants belges, habitant rue des Sarrazines et M. Alphonse Chabrand, représentant à Hautbois. Ces courageuses personnes nettoyèrent rapidement la place à coups de marteau, de crics et de barre de fer.

Les agents DAUMER et LAURENT qui ont été blessés par ces malfaiteurs

Dans la journée d'hier, nous avons pris des nouvelles des agents blessés. M. Daumer qui souffre beaucoup de la tête et a le pouce gauche foulé, se reposera une dizaine de jours. M. Laurent, moins sérieusement blessé, gardera la chambre jusqu'à la fin de cette semaine.

A l'audience d'hier du Tribunal correctionnel de Lille, Fievet et Farmentier se sont vu confirmer le mandat de dépôt les concernant.

Il seront jugés au cours d'une prochaine audience.



L'intérieur du poste de police du 3<sup>e</sup> arrondissement après la bagarre

## LE SWEEPSTAKE LUXEMBOURGEOIS LES GAGNANTS LILLOIS SERONT-ILS MILLIONNAIRES ?



M. FACON, l'heureux gagnant triquant avec M. BLONDEL, le débitant de tabacs de la Place Jeanne d'Arc qui lui vendit le bon billet

Nous avons dit hier dans quelles conditions M. Facon, de Lille, avait vu sortir au tirage du Sweepstake luxembourgeois le billet dont il est propriétaire avec cinq de ses amis et qui porte le n<sup>o</sup> 36.591 de la série D.

Avec ce billet qui rapporte déjà une belle somme, les gagnants courent encore la chance de se voir attribuer plusieurs millions, si le cheval que désigne le numéro arrive bon premier à la course. Aussi, ne nous étonnons pas si M. Facon, ainsi que le montre notre photographie à la souris. On l'aurait à moins!

Un billet gagnant à Tourcoing

Nous sommes informés qu'un billet du fameux Sweepstake luxembourgeois est échu à Tourcoing. La gagnante du numéro 111.584, série D, cheval « Express-Zita », est Mme Borret, café de l'Alsacienne, quartier de la Croix-Rouge. Le billet sera à partager entre dix personnes.

Un autre à Sebourg

M. Alexis Rozier, 36, rue Edmond-Membre, à Valenciennes, nous informe qu'il a vendu le billet 694.771, série E, à qui est affecté le nom du cheval « Dagreygall », à M. Marcel Louvrier, marchand de beurre à Sebourg.

## SOUS LE SOLEIL PRINTANIER LES PLAGES FONT LEUR TOILETTE



Pour la belle saison qui commence, on s'active à faire la grande toilette des plages. Pour le premier travail d'aménagement de celle de SCHEVENINGUE, en Hollande, on a recours à des travailleurs ainsi que le montre notre photo.

## LES ASSASSINS DU CONSEILLER ALBERT PRINCE SONT-ILS A NICE ?

LE BRUIT COURT A PARIS QUE DES ARRÊTATIONS SONT OU VONT ÊTRE OPÉRÉES

On annonçait hier soir à Paris, qu'aux dernières nouvelles, les services de la Sûreté suivraient à Nice une piste intéressante concernant les assassins du conseiller Prince, mais que la plus grande discrétion est actuellement gardée à son sujet.

D'autre part, on disait dans les couloirs de la Sûreté générale qu'on aurait arrêté à Nice l'un des assassins et que la Sûreté générale serait actuellement sur la piste de trois complices.

Nayant pu obtenir confirmation de la véracité de ces on-dit, nous les publions sous toutes réserves.

Voir en cinquième page NOTRE RUBRIQUE LE REVEIL AUTOMOBILE